Comité consultatif gouvernemental

Dakar, 27 octobre 2011

GAC Communique (Communiqué du GAC) – Dakar

I. Introduction

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Dakar, Sénégal, pendant la semaine du 22 au 27 octobre 2011. Quarante neuf gouvernements ont participé à cette réunion : quarante six ont été présents, trois ont participé à distance et il y a eu six observateurs. Le GAC remercie chaleureusement les hôtes locaux, le ministre de la Communication, des Télécommunications et des Technologies de l'information (MICOMTELTIC) et l'autorité de régulation des postes et des télécommunications (ARTP) de leur hospitalité et de l'organisation de la réunion ; le GAC remercie également l'ICANN pour son support pendant la réunion.

II. Nouveaux gTLD

Le GAC a examiné et a décidé la formulation des recommandations du GAC pour leur inclusion dans le module 3 du Guide de candidature [Annexe I].

Pendant la discussion, le personnel de l'ICANN a insisté sur le fait que ces recommandations concernant la définition des noms géographiques devraient être adoptées par le GAC.

Le GAC félicite le groupe de travail JAS du rapport final et des recommandations qui sont cohérentes avec le conseil du GAC. Le GAC attend avec impatience que le Conseil établisse les calendriers pour la mise en place des recommandations permettant aux candidats sans ressources de se présenter de manière satisfaisante lors de la première série.

Le GAC a manifesté son inquiétude sur le manque de prévisibilité du nombre de candidatures auxquelles les gouvernements devront donner suite après la clôture de la période de candidatures. Le GAC a manifesté clairement que, si le nombre de candidatures publiées par l'ICANN dépassaient considérablement les 500, les membres du GAC ne seraient pas en mesure de traiter un grand nombre de candidatures lors de la très courte procédure d'avertissement anticipé et du fait du temps limité pour obtenir le conseil du GAC sur toutes ces chaînes.

Le GAC a également demandé à l'ICANN de clarifier son intention de traiter ces candidatures en lots de 500, au cas où il y en aurait plus de 500. Le GAC exhorte l'ICANN à clarifier les procédures et les

implications pour les candidats dont les candidatures seraient traitées en différents lots car cela pourrait avoir des conséquences sur la concurrence et sur les modèles d'affaires des candidats.

Après les présentations du personnel de l'ICANN et du Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (*Security and Stability Advisory Committee*), le GAC a pris note des considérations du SSAC concernant l'impact combiné des nouveaux gTLD et d'autres changements tels que l'introduction d'IPv6, DNSSEC et IDN dans la racine. Le GAC se réjouit de la confirmation de l'engagement de l'ICANN de fournir un rapport intégral, avec une analyse complète y compris toutes les données sous-jacentes, de l'évolutivité du système racine avant l'ouverture da la série de candidatures pour les nouveaux gTLD. Le GAC se réjouit également de la confirmation de l'engagement du Conseil d'administration quant à évaluer l'impact sur le système après la première série, compte tenu que le lancement de la deuxième série dépendra des résultats de cette évaluation, notamment de l'absence d'effets négatifs sur le système racine. Le GAC est convaincu que pour que cette évaluation soit efficace, appropriée et crédible, il est nécessaire que le système de monitorage soit mis en place.

Lors de ses discussions avec le Conseil concernant le plan de communication pour les nouveaux gTLD, le GAC a souligné l'importance de promouvoir la série de candidatures pour les nouveaux gTLD dans tous les pays, y compris les pays en développement. Le GAC a suggéré la révision et l'évaluation continues des niveaux de prise de conscience, des priorités et des secteurs ciblés par le plan pour qu'ils soient rajustés convenablement dans la période précédant le lancement de la série.

Le GAC se réjouit que le Conseil et le personnel garantissent l'évaluation des candidatures tout en assurant aux candidats aussi bien un niveau de concurrence équitable que l'identification de tout conflit d'intérêts afin de l'éviter.

III. Recommandations sur l'application de la loi (LEA)

Au cours des dernières années, l'Internet a grimpé à plus de deux millions d'utilisateurs et il contribue de manière significative à l'économie mondiale.

La cybercriminalité est une menace croissante pour la sécurité et la stabilité de l'Internet et elle a un impact direct sur les politiques publiques. Des estimations récentes suggèrent que l'impact financier direct de la cybercriminalité est extrêmement important.

Les organismes d'application de la loi ont identifié une série de problèmes spécifiques qui limitent leur capacité de gérer ce problème croissant.

Dans ce cadre, les organismes d'application de la loi ont identifié des secteurs spécifiques de préoccupation dans le contexte de l'ICANN, ayant trait aux points faibles des contrats et au manque de diligence raisonnable nécessaire.

Dans le but d'aborder ces problèmes urgents, les organismes d'application de la loi ont présenté, en 2009, douze recommandations concrètes afin de réduire le risque des abus criminels du système de noms de domaine.

Ces recommandations ont été mises en commun de manière informelle avec la communauté des bureaux d'enregistrement, le GAC, et avec la conformité du personnel de l'ICANN pendant plusieurs mois avant que le GAC ait notifié au Conseil, lors de son communiqué à Bruxelles, l'approbation formelle de ces recommandations.

Des échanges directs entre les organismes d'application de la loi et les bureaux d'enregistrement se sont poursuivis en septembre 2010 à Washington D.C., en février 2011 à Bruxelles, et lors des réunions de l'ICANN ayant eu lieu en mars et en juin 2011.

Additionnellement aux échanges du mois de juin à Singapour, le GAC a demandé au Conseil de donner son soutien aux actions nécessaires pour la mise en place de ces recommandations et de leur donner le caractère d'urgence.

Jusqu'à ce jour, aucune de ces recommandations n'a été mise en place, et les risques subsistent. Le GAC a donc conseillé le Conseil d'administration de faire les démarches nécessaires pour assurer que le processus multipartite de l'ICANN aborde effectivement ces propositions approuvées par le GAC comme une question d'extrême urgence.

IV. Recommandation de l'équipe d'examen de la responsabilité et la transparence (*Transparency Review Team Recommendations* - ATRT)

Le GAC se réjouit des informations fournies par le personnel de l'ICANN concernant le progrès des recommandations de l'ATRT et des suggestions présentées sur la mise en place des recommandations 9 à 14 sur le rôle, l'efficacité et l'interaction du GAC avec le Conseil d'administration.

Le GAC attend avec impatience la mise en place immédiate du groupe de travail conjoint et des recommandations de l'ATRT et tient à continuer à travailler avec le Conseil sur les recommandations liées au GAC.

V. Conflit d'intérêts

Le GAC exprime sa grande préoccupation concernant l'insuffisance des règles sur l'éthique et les conflits d'intérêts existantes compte tenu des événements récents et en conséquence se réjouit de l'approbation de la motion présentée par le Comité de gouvernance du Conseil d'administration le 15 septembre 2011 concernant « l'éthique et les conflits d'intérêts ». Le GAC attend avec impatience la publication d'un calendrier de réalisation d'actions claires et efficaces comme conclusion de la réunion de Dakar ou immédiatement après. Pour assurer la légitimité et la durabilité du modèle multipartite tel que celui de l'ICANN, le GAC souligne l'extrême urgence de mettre en place des règles efficaces et applicables sur les conflits d'intérêts.

Le GAC continuera à réviser cette importante question et il se peut qu'il propose de nouvelles recommandations avant la réunion du GAC au Costa Rica.

VI. Réunion avec l'Organisation de soutien des noms génériques (*Generic Names Supporting Organization* - GNSO)

Le GAC et la GNSO ont échangé des idées sur de nombreuses questions, en commençant par un aperçu du processus de développement de politiques de la GNSO fait par le personnel de l'ICANN. Conformément les recommandations de l'équipe de révision de la responsabilité et la transparence et du groupe de travail conjoint GAC-Conseil, le GAC insiste sur l'intérêt de s'assurer que ses points de vue soient fournis et pris en compte lors des étapes précoces du processus de développement de politiques.

Lors de la réunion, on a également discuté la mise en place des recommandations de l'organisme d'application de la loi (*Law Enforcement Agency* - LEA) pour réduire la fraude du système de noms de domaine ayant été approuvées par le GAC en juin 2010. Le GAC a exprimé sa déception sur le fait que les bureaux d'enregistrement ne soient capables de prendre en considération que trois des douze recommandations du LEA. De plus, les progrès réalisés semblent exigus par rapport aux résultats que les membres du GAC pensaient avoir obtenu pendant leurs réunions avec les bureaux d'enregistrements tenues en juin 2011 à Singapour. Le GAC a également manifesté sa préoccupation sur le manque de clarté concernant le progrès des neuf autres recommandations, malgré l'accord des bureaux d'enregistrement conclu lors de la réunion à Singapour pour fournir des rapports d'état réguliers. Le GAC a informé le Conseil de la GNSO son intention de demander au Conseil d'administration de l'ICANN d'entreprendre des actions rapides et concrètes pour mettre en place les recommandations GAC/LEA.

Lors de la réunion, on a aussi abordé la proposition du GAC à la GNSO concernant les mécanismes de protection pour les noms Comité olympique international et Croix Rouge/Demi-lune Rouge au premier et deuxième niveau. Le GAC a demandé son opinion à la GNSO sur la proposition de collaborer, comme une première étape, avec la recommandation au Conseil à ce sujet, conformément la résolution du Conseil de l'ICANN à Singapour.

Le GAC attend avec impatience l'engagement avec la GNSO pour travailler de manière plus efficace dans les processus de l'ICANN et pour renforcer la durabilité du modèle multipartite.

VII. Réunion avec le comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC a mené une réunion avec l'ALAC pour discuter les questions liées aux conflits d'intérêts du Conseil d'administration de l'ICANN et du personnel. Le GAC est d'accord sur le fait qu'il s'agit d'une question critique qui doit être abordée de manière prioritaire au sein de la communauté.

Le GAC et l'ALAC ont également discuté sur le groupe de travail conjoint de soutien au candidat (JAS) ainsi que sur la déclaration conjointe de l'ALAC et du GAC. Le GAC s'attend à une décision vis-à-vis de la mise en œuvre en temps opportun, avant l'ouverture de la première série des nouveaux gTLD.

À la lumière de l'intérêt commun de réussir à améliorer le modèle de l'ICANN, le GAC et l'ALAC ont aussi discuté des travaux continus de l'équipe de révision de la responsabilité et la transparence (ATRT). Le GAC a partagé les domaines identifiés comme prioritaires dans le cadre des recommandations de l'ATRT et du groupe de travail conjoint, et s'attend à une mise en place immédiate.

VIII. Principes de fonctionnement du GAC

Le GAC a modifié le Principe 47 de ses Principes de fonctionnement en clarifiant le sens du mot consensus. La définition introduite maintenant découle des pratiques des Nations Unies et le consensus est compris comme l'adoption de mesures par accord général en absence d'objections formelles. Le GAC souligne que, suivant la pratique des Nations Unies, les membres individuels peuvent présenter des réserves, des communiqués, des déclarations d'interprétation et/ou des déclarations de position concernant une décision par consensus, pourvu que ces textes ne présentent pas d'objection au consensus [Annexe II].

IX. Session conjointe avec l'Organisation de Soutien aux Politiques de Code de Pays (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO pour discuter du progrès et des travaux en cours du groupe de travail d'interprétation intercommunautaire (*Framework of Interpretation cross-community Working Group* - FoI) sur la délégation et la redélégation, et les mécanismes pour que le GAC présente ses commentaires et contribue à ce travail dans un délai établi par la ccNSO. De plus, la ccNSO a partagé une mise à jour de ses domaines de travail actuels et de sa structure organisationnelle.

Le GAC est impatient de travailler avec la ccNSO pour fournir des commentaires en temps opportun sur les différentes étapes du travail du FoI.

X. Réunion avec le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)

Le GAC remercie le SSAC d'avoir fourni une mise à jour de son travail y compris les systèmes de blocage et réputation, les questions concernant le Whois et les noms de domaine à étiquette unique. Le GAC remercie également le président du SSAC pour les discussions sur l'extensibilité de la zone racine et l'infrastructure de gestion des clés (*Resource Public Key Infrastructure* - RPKI).

Le GAC espère recevoir de nouvelles mises à jour des questions concernant le blocage du DNS et d'autres questions importantes liées à la sécurité et la stabilité.

XI. Réunion avec le Comité de nomination (NomCom)

Le GAC s'est réuni avec le comité de nomination et a discuté des compétences requises pour être membre du Conseil d'administration de l'ICANN, telles que les recommandations énoncées par l'équipe de révision de la responsabilité et la transparence (ATRT) afin d'améliorer le processus de sélection. Le NomCom a invité les membres individuels du GAC à fournir des commentaires.

XII. Élection des vice-présidents

Le GAC a réélu les vice-présidents actuels, Choon-Sai Lim (Singapour), Maria Häll (Suède) et Alice Munyua (Kénya) pour qu'ils continuent leur mandat une année de plus.

***

Le GAC remercie chaleureusement tous ceux qui, au sein de la communauté ICANN, ont apporté leur contribution au dialogue avec le GAC à Dakar.

Le GAC se réunira lors de la 43ème réunion de l'ICANN à San José, Costa Rica.

Annexe I

Guide de candidature Module 3.1 : Conseils du GAC sur les nouveaux gTLD

Le Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN a été fondé pour prendre en considération les activités de l'ICANN concernant les questions gouvernementales, en particulier en présence d'une interaction entre les politiques de l'ICANN et différents accords internationaux et lois, ou susceptibles d'affecter les questions de politique publique, afin d'offrir des recommandations à ce sujet.

Le processus de conseil du GAC sur les nouveaux gTLD est destiné à traiter les candidatures jugées problématiques par les gouvernements, par exemple celles susceptibles d'enfreindre la législation nationale ou de donner lieu à des polémiques.

Les membres du GAC peuvent faire part de leurs préoccupations concernant une candidature déposée auprès du GAC. Le GAC prendra en considération les préoccupations soulevées par les membres du GAC dans leur ensemble pour convenir des conseils à adresser au Conseil d'administration de l'ICANN.

Le GAC est en mesure de fournir des conseils sur toute candidature. Pour permettre au Conseil d'administration de prendre en considération les conseils du GAC au cours du processus d'évaluation, les conseils du GAC devront être déposés avant la clôture de la période de dépôt d'objections (voir le module 1).

Les conseils du GAC peuvent prendre l'une des formes suivantes :

I. Le GAC conseille à l'unanimité à l'ICANN de refuser une candidature particulière. Un tel conseil donnera au Conseil de l'ICANN une forte présomption que la candidature ne devrait pas être approuvée.

II. Le GAC conseille à l'ICANN qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes à propos d'une candidature particulière « dot.example ». On espère que le Conseil de l'ICANN établisse un dialogue avec le GAC afin de comprendre la portée des problèmes. On espère aussi que le Conseil de l'ICANN fournisse des arguments justifiant sa décision.

lll. Le GAC conseille à l'ICANN de refuser une candidature particulière à moins d'y remédier. Un tel conseil donnera au Conseil d'administration une forte présomption de ne pas donner suite à la candidature à moins qu'il existe une méthode corrective disponible dans le Guide de candidature (telle qu'assurer l'approbation de plus d'un gouvernement) mise en œuvre par le candidat.

Annexe II

Principes de fonctionnement Article XII Principe 47

Le GAC travaille sur l'hypothèse d'aboutir à un consensus entre ses membres. Conformément aux pratiques des Nations Unies[1], le consensus signifie l'adoption de mesures par accord général, en absence d'objections formelles. S'il était impossible d'atteindre le consensus, le Président transmettra tous les points de vue exprimés par les membres du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN.

[Insérer la note sur la pratique des Nations Unies en bas de page]

[1] Les déclarations des membres du GAC concernant ces recommandations seront publiées sur le site Web du GAC.